

BAC PRO TECHNICIEN(NE) USINAGE - TU

LE MÉTIER

Le (la) technicien(ne) d'usinage en productique est un professionnel hautement qualifié dans le réglage et la conduite de machine de production dans le domaine de la fabrication mécanique. Le métier s'appuie sur une chaîne numérique CAO ; CFAO ; GPAO. C'est l'outil du technicien d'usinage.

Il prépare le processus de fabrication, règle et met en œuvre des tours et des centres d'usinage à commande numérique. Il contrôle et suit sa production à l'aide des outils les plus modernes (machine à mesurer, 3D).

Il travaille dans les ateliers de production (aéronautique, ferroviaire, machines et matériels agricoles, outillage, électroménager, marine).

MISSIONS ET OBJECTIFS

Au cours de son apprentissage, l'apprenti(e) va développer des compétences telles que :

Analyser et exploiter l'ensemble des données techniques de production.

Savoir choisir et utiliser les outillages de coupe en fonction du plan d'ensemble.

Mettre en œuvre les processus de fabrication à l'aide de machines traditionnelles et/ou de machines à commande numérique : tour, fraiseuse, centre d'usinage.

Élaborer le processus opératoire à partir d'un modèle numérique et à l'aide de logiciels de fabrication assistée par ordinateur.

Intervenir en maintenance de premier niveau de l'ensemble du système de production.

Contribuer à assurer la sécurité et la fiabilité de fonctionnement d'un système de production.

PROGRAMME

Enseignement technique et pratique :

Analyse Construction ; processus de fabrication ; métrologie dimensionnelle et géométrique ; technologie de spécialité tournage et fraiseage ; informatique industrielle DAO, CFAO, GPAO ; programmation et usinage à commande numérique ; gestion de production.

Enseignement général :

Français ; anglais ; mathématiques ; économie gestion ; sciences physiques ; éducation artistique ; éducation physique et sportive ; prévention sécurité ergonomie.

QUALITÉS ET PRE REQUIS

- Goût pour le travail bien fait
- Esprit méthodique et rigoureux
- Goût de la précision

PUBLIC

Après la Troisième ou la Seconde
Pour tout autre profil, nous contacter

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Conception de Processus de Réalisation de Produits (CPRP options A et B)
- BTS Conception de Produits Industriels (CPI)
- BTS Assistance Technique d'Ingénieur (ATI)

DUREE

1, 2 ou 3 ans.

pôle
formation des
industries technologiques
CRÉATEUR DE COMPÉTENCES
LORRAINE

Apprentissage

L'APPRENTISSAGE

Comment ça marche ?

i QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée qui s'adresse aux jeunes filles et garçons de 16 à 30 ans*, ou 15 ans si fin de 3ème (* en expérimentation jusqu'en 2019). Il est conclu entre le jeune (le responsable légal si celui-ci est mineur) et l'entreprise. Sa durée peut varier entre 1 et 3 ans en fonction du diplôme préparé, en tenant compte de l'origine scolaire et professionnelle du jeune. Il est ouvert aux jeunes issus des classes de 3ème, titulaires d'un BAC, d'un BTS, ou encore en réorientation en cours de cycle scolaire.

Le pôle formation des industries technologiques Lorraine prépare aux diplômes CAP, BAC PRO, BTS, Licence Pro, Ingénieur. La formation est gratuite et rémunérée. Le nombre d'apprentis par section varie entre 8 et 25.

L'apprenti peut, à chaque fin de contrat, décider d'entrer dans la vie active ou de poursuivre ses études.

i MODALITES PEDAGOGIQUES ET MODALITES D'EVALUATION

La formation théorique et pratique s'effectue en alternance entre le CFAI Lorraine et l'entreprise.

Evaluations sous forme de CCF et/ou d'épreuves finales devant jury.

Y DES PARTENAIRES AUX ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'EMPLOYEUR

Assure la formation pratique de l'apprenti en lui confiant des missions en relation directe avec le diplôme préparé, verse un salaire à l'apprenti en fonction du taux légal ou du taux de la convention collective de l'entreprise. Il respecte la réglementation du travail applicable à l'apprenti, et désigne un maître d'apprentissage responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise.

LE PÔLE FORMATION (CFAI LORRAINE)

Accueille, intègre, forme, conseille et accompagne l'apprenti jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Assure la coordination avec l'entreprise au travers d'un suivi régulier avec les maîtres d'apprentissage. Un livret de liaison assure la correspondance entre le CFAI Lorraine, l'entreprise, les parents et permet un meilleur suivi individuel des apprentis.

Anime des programmes d'actions dans le cadre de la vie sociale et extra scolaire (Olympiade des métiers, séjours linguistiques à l'étranger, challenges sportifs, Printemps des poètes...).

L'APPRENTI

Effectue le travail confié par l'employeur, correspondant au métier préparé.

S'engage à suivre les cours du CFAI Lorraine et à se présenter aux examens prévus en fin de contrat.

Respecte les règlements intérieurs du CFAI Lorraine et de l'entreprise.

O LA RÉMUNÉRATION

Les apprentis perçoivent une rémunération fixée en pourcentage du SMIC, en fonction de leur âge et de leur progression dans le cycle de formation.

	1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE	3ÈME ANNÉE
DE 16 À 17 ANS	25 %	37 %	53 %
DE 18 À 20 ANS	41 %	49 %	65 %
DÈS 21 ANS	53 %	61 %	78 %

En pourcentage du SMIC, sous réserve de modification législative et sauf disposition conventionnelle plus favorable.

DI CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat devra retirer un dossier disponible sur notre site internet ou sur simple demande, et satisfaire à un entretien permettant de juger de sa motivation. Il devra chercher activement une entreprise d'accueil et/ou répondre à une offre de nos entreprises partenaires. L'inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage.



NANCY-MAXÉVILLE
03 83 95 35 32

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
03 29 39 43 20

METZ
03 82 82 43 80

YUTZ-THONVILLE
03 82 82 43 80

CAPAVERNIR-THAON
03 29 39 43 20

BAR-LE-DUC
03 83 95 35 32

HENRIVILLE
03 87 00 34 81

www.formation-industries-lorraine.com



Pôle formation des industries technologiques Lorraine

